



LA TÉLÉSANTÉ

Activités de télésanté

Téléconsultation avec usager : Consultation à distance entre un usager et un intervenant visant à poser ou confirmer un diagnostic, réaliser un suivi de l'évolution de la condition ou réajuster un plan de traitement.

Téléconsultation sans usager (télédiscussion de cas) : Communication entre intervenants, en l'absence de l'usager, ayant pour objectifs de discuter en équipe du diagnostic, de réaliser un suivi de l'évolution de la condition ou de réajuster un plan de traitement ou d'obtenir une seconde opinion.

Télémédecine : L'exercice de la médecine à distance à l'aide des technologies de l'information et de la communication. La notion de distance signifie ici que le médecin et le patient ne sont pas en présence l'un de l'autre. Cette définition inclut l'utilisation de la téléphonie mobile et d'Internet, mais exclut la télécopie. On comprendra que, selon la définition même, la communication postale ne fait pas partie de la télémédecine. La télémédecine comprend la téléconsultation, la téléexpertise, la télésurveillance et la téléassistance (CMQ).

Téléinterprétation : Service de santé offert à distance dans le cadre d'une entente inter-établissements et ayant pour objectif de faire l'interprétation d'un examen, à distance, en vue de poser un diagnostic pour un usager.

Téléassistance : Acte clinique réalisé par un intervenant auprès d'un usager ou de sa famille, sous assistance d'un second intervenant expert, présent à distance.

Télésoins à domicile : Service de santé fourni à distance par un professionnel de la santé à un usager à la maison pour l'informer, le surveiller, l'aider et/ou intervenir en fonction de l'objectif du traitement suivi.

Télésanté par consultation téléphonique : Consultation qui met en relation, à distance, l'usager et le médecin ou professionnel de la santé par l'utilisation de la téléphonie. La consultation téléphonique permet à des professionnels de la santé d'offrir une consultation à un usager, de poser un diagnostic ou d'assurer le suivi d'un traitement, et ce, à distance. Cette modalité comporte certaines limites en ce sens qu'aucun contact visuel n'est établi entre l'usager et l'intervenant.

Télésanté par courriel : Via les outils autorisés par le MSSS, des courriels peuvent permettre de répondre à des questions simples, de demander des précisions et de transmettre des ordonnances ou des documents de manière efficace tout en appuyant la continuité des services.

Télésanté par clavardage sécurisé : Les outils de clavardage autorisés, par exemple dans l'application Teams de la suite Office 365 du RSSS, sont un moyen rapide de communiquer sécuritairement de courtes informations ou des fichiers. Il est recommandé au professionnel d'inscrire dans le dossier un résumé de la conversation si celle-ci a une incidence sur la prise en charge ou le suivi d'un usager.